

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le stationnement d'un bus rue Victor Hugo, côté Bléquin,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur six places de stationnement rue Victor Hugo, côté Bléquin, face à l'entrée de la salle Léo Lagrange du **Lundi 13 Novembre 2023 au Samedi 02 Décembre 2023**.

**Article 2** : La mise en place de la signalisation sera réalisée par les Services Techniques.

**Article 3** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 4** :  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 10 Novembre 2023  
Le Maire,

Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **10 NOV. 2023**